



ANNULATION COMMANDE SUITE RETARD

Par **Etoile des neiges**, le **04/10/2010 à 20:26**

Bonjour,

En date du 01.10.2010, nous aurions du être livré et installé d'une cuisine équipée.

Commande passée le 29.05.2010, avec versement d'un acompte.

Nous n'avons été prévenu du retard de livraison qu'une semaine avant la date de pose, du fait que nous aurions du être livré des meubles cette même semaine.

Une nouvelle date de pose nous est proposée dans 3 semaines.

Je suis prêt à accepter contre dédommagement de la part du cuisiniste. Celui-ci refuse ma proposition.

J'ai donc envoyer un courrier de mise en demeure d'installation de notre cuisine sous 7 jours, à partir de la date réelle de livraison initiale.

Je vais donc attendre 7 jours, puis de nouveau envoyer un courrier d'annulation de commande et de demande de remboursement de mon acompte.

Ma question est la suivante. Cette démarche a t'elle des chances d'aboutir, et puis-je espérer récupérer mon acompte. Si oui, puis-je demander des dommages et intérêts.

Cordialement.

Etoile des neiges.